



SANTÉ SOCIAUX  
H.M.V.

## COMPTE-RENDU F3SCT/CSE

Mercredi 19 Mars 2025 / Jeudi 20 Mars 2025

**Poste d'accueil de nuit aux urgences** : Ce projet concerne les agents en reclassement. Votre syndicat CFDT a exprimé une demande pour que le poste soit aménagé, dans le but d'améliorer l'ergonomie et de faciliter les conditions de travail. Aucune diffusion de poste vacant ne sera faite car cela concerne uniquement les agents qui relèvent du maintien dans l'emploi.

**Procédure sur le télétravail** : Une nouvelle procédure concernant le télétravail a été présentée. Votre syndicat CFDT a choisi de donner un avis défavorable, considérant que de nombreuses activités ne pourraient pas être réalisées dans ce cadre. Cette décision repose également sur le seuil mensuel maximal proposé, jugé trop limité.

**Changement d'horaires des SSIAD de Gérardmer et Fraize** : Votre syndicat CFDT s'est exprimé favorablement au sujet du changement d'horaires pour les Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) de Gérardmer et Fraize. Votre syndicat CFDT a insisté pour que les horaires des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) respectent l'amplitude horaire et les vacations réglementaires, à savoir : 8h-12h30 et 15h30-18h30 et évoquer la possibilité de revoir les périmètres d'action des SSIAD depuis la fusion.

**Charte Permuteo** : La Direction des ressources humaines a présenté une charte Permuteo, un groupe de travail sur ce sujet est prévu en avril pour apporter des modifications. Votre syndicat CFDT a, pour sa part, identifié certains points qui nécessitent des ajustements.

**DUERP** : Un point d'avancement sur le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) nous a été présenté aujourd'hui. La planification annoncée prévoit une finalisation des travaux d'ici fin 2026

[cfdt@chi-hmv.fr](mailto:cfdt@chi-hmv.fr) ☎ 03 29 52 83 89



CFDT chi-hmv



Imprimé par nos soins Ne pas jeter sur la voie publique

**Restitution de la visite F3SCT dans les secteurs bruyants** : Lors de cette visite, il a été constaté que les niveaux de nuisances sonores relevés restaient en deçà des seuils autorisés. Cependant, votre syndicat CFDT a insisté pour que des Équipements de Protection Individuelle (EPI) soient proposés aux agents. Par ailleurs, un questionnaire sera distribué aux agents, leur permettant de choisir individuellement leurs EPI en fonction de leurs besoins.

**Recrutement d'un psychologue du travail sur les HMV** : Votre syndicat CFDT a obtenu satisfaction concernant sa demande de recrutement d'un psychologue du travail pour les HMV. Une publication de poste a déjà été réalisée et, à ce jour, une candidature à temps plein a été reçue. Votre syndicat CFDT a exprimé le souhait que les agents puissent rencontrer le psychologue du travail directement sur les différents sites des HMV. Cette demande vise à garantir une accessibilité optimale et un accompagnement de proximité pour tous les agents concernés.

**Accessibilité du médecin du travail sur les HMV** : Votre syndicat CFDT a exprimé le souhait que les agents puissent rencontrer, non seulement le psychologue du travail, mais aussi le médecin du travail, sur les différents sites HMV. Cette requête vise à assurer une disponibilité maximale et un accompagnement rapproché pour tous les agents.

**Projet hôpital de semaine** : présenté par la direction des soins lors du CSE, cela fait l'objet d'une réflexion approfondie de la part de votre syndicat CFDT, qui soulève de nombreuses interrogations à ce stade. Une version plus détaillée du projet sera partagée lors du prochain CSE pour obtenir un avis éclairé.

**Présence DRH sur sites** : la présence régulière de Madame Travers sur tous les sites des HMV est une bonne initiative. Le fait qu'elle se rende mensuellement sur chaque site pourrait contribuer à améliorer la communication avec les agents et à répondre à leurs interrogations. Sur le site de Saint-Dié le déménagement du service des ressources humaines est prévu aux alentours de Mai/ Juin dans les locaux du service économique.

Le syndicat CFDT toujours à votre disposition et à votre écoute

 [cfdt@chi-hmv.fr](mailto:cfdt@chi-hmv.fr) ☎ 03 29 52 83 89



Imprimé par nos soins Ne pas jeter sur la voie publique